

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit : COLLE0624**
- **Code du produit:** L0683A
- **No CAS:** 141-78-6
- **No EINECS:** 205-500-4
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**
- **Secteur d'utilisation**  
  - SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**  
  - PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
  - PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Catégorie de processus PROC4** Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
  - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
- **Emploi de la substance / de la préparation :** Diluant nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
  - DISTRI PARE-BRISE
  - 8 RUE DE LA SAPINIERE
  - ZA DE LA CHENARDIERE
  - 72560 CHANGE
  - FRANCE
  - Tél. : 02 43 85 60 00
  - Fax : 02 43 85 88 11
  - Email : [contact@distriparebrise.fr](mailto:contact@distriparebrise.fr)
- **Service chargé des renseignements :** laboratoire
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
  - Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
  - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

Nom du produit : COLL0624

(suite de la page 1)

### · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

### · Mention d'avertissement Danger

### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

### · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### · Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

### · Conseils de prudence recommandés P102 Tenir hors de portée des enfants.

### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### · 2.3 Autres dangers

### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.



· vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Solvant

### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	60-100%
EINECS: 205-500-4	 Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46		

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

#### · après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

Nom du produit : COLLE0624

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Effets anesthésiques  
Migraine  
Vertiges  
Toux
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloignées les sources d'incendie.  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Laisser évaporer (en cas de faibles quantités).  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Prévoir la ventilation des emballages.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

VME (France)	Valeur à long terme: 1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
- **Protection respiratoire :**  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
À titre provisoire:  
Filtre A
- **Protection des mains :**  
Gants de qualité supérieure en PVA  
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	fruitée

- **Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	-83,57 °C
--------------------------	-----------

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

Nom du produit : COLL0624

(suite de la page 4)

<b>Point d'ébullition :</b>	77 °C
<b>· Point d'éclair :</b>	-5 °C (en coupelle fermée)
<b>· Température d'auto-inflammation :</b>	> 400 °C
<b>· Auto-inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.
<b>· Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>· Limites d'explosion :</b>	
<b>inférieure :</b>	2 Vol %
<b>supérieure :</b>	12 Vol %
<b>· Pression de vapeur à 20 °C:</b>	105 hPa
<b>· Densité à 20 °C:</b>	0,90
<b>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b>	79 g/l
<b>· Viscosité :</b>	
<b>dynamique à 20 °C:</b>	0,5 mPa.s
<b>· Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	100 %
<b>· 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>· Composés organiques volatils (COV) :</b>	100 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux agents d'oxydation puissants.  
Réactions aux acides puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun à notre connaissance à température ambiante.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	4.935 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 5)

- **des yeux :**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes:**  
18 (acétate d'éthyle)
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux: 1( D) (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.
- **Code déchet :** 14 06 03\*
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1173

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité


## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

Nom du produit : COLL0624

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR</b> 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE</li> <li>· <b>IMDG, IATA</b> ETHYL ACETATE</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b> 3 Liquides inflammables.</li> <li>· <b>Étiquette</b> 3</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b> II</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>· <b>Polluant marin :</b> Non</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Attention: Liquides inflammables.</li> <li>· <b>Indice Kemler :</b> 33</li> <li>· <b>No EMS :</b> F-E, S-D</li> <li>· <b>Stowage Category</b> B</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> Non applicable.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Indications complémentaires de transport :</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>Quantités limitées (LQ)</b> 1L</li> <li>· <b>Quantités exceptées (EQ)</b> Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</li> <li>· <b>Catégorie de transport</b> 2</li> <li>· <b>Code de restriction en tunnels</b> D/E</li> <li>· <b>Limited quantities (LQ)</b> 1L</li> <li>· <b>Excepted quantities (EQ)</b> Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b> UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II</li> </ul>

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLLE0624**

(suite de la page 7)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s):**  
84 (affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel )
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 830/2015.

- **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

- **Contact :** cf. § 1

- **Révision :**

Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

Nom du produit : COLL0624

(suite de la page 8)

### Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité  
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites

Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- **Catégorie du produit**

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

- **Catégorie du procédé PROC4** Production chimique où il y a possibilité d'exposition

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

- **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.

- **Durée et fréquence**

SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 :

Jusqu'à 1-4 heure(s)/jour

> 4 jours /semaine

< 240 jours/an

SU22 / PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19 :

Jusqu'à 1 heure(s) / jour

> 4 jour(s) / semaine, < 300 jour(s) / an

Comprend une zone de contact cutané (mains et avant-bras) jusqu'à 1 500 cm<sup>2</sup>

SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 :

Comprend une zone de contact cutané (mains) jusqu'à 960 cm<sup>2</sup>

- **Paramètres physiques**

- **Etat physique** liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange**

SU21 / PC9a / ERC8a :

Teneur pondérale maximale (dans les mélanges liquides) : 25 %

- **Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Veiller à une ventilation suffisante, surtout dans les pièces fermées.

Eviter le contact avec les yeux.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

SU21, PC9a, ERC8a :

Conserver hors de portée des enfants.

Application par pulvérisation: temps d'utilisation maximum : 15 min (maximum 0,5 g/s)

Application au pinceau ou au rouleau de mélanges riches en solvant : maximum 300 g

Applications autres que par pulvérisation : 132 min par opération

Fréquence d'utilisation : maximum 5 fois par an

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 9)

Taux de renouvellement de l'air dans les pièces :

en cas d'application au pinceau ou au rouleau : 0,6

en cas d'application par pulvérisation : 1,5

Volume minimum de la pièce (en cas d'application intérieure) : 20 m<sup>3</sup>

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

Température d'application : température ambiante

• **Mesures de gestion des risques**

• **Protection du travailleur**

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

• **Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Mode d'application par pulvérisation

SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 :

Ventilation locale par aspiration en cas d'utilisation intérieure : efficacité > 95 %

Ne pas travailler plus de 1 heure(s) sans protection respiratoire

Mode d'application autre que par pulvérisation

SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 :

Ventilation locale par aspiration en cas d'utilisation intérieure : efficacité > 95 %

Assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 15 changements d'air par heure). Assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions.

Ne pas dépasser les heures de travail normales par travailleur.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

• **Mesures techniques de protection**

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

• **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Lunettes de protection hermétiques.

Éviter tout contact avec les yeux.

Vêtements de travail protecteurs.

• **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Gants de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

• **Mesures de protection de l'environnement**

Mode d'application par pulvérisation

SU3 / PROC5, PROC8a, PROC7, PROC8b / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

Nombre de rejets par année : jusqu'à 300 j/an

Quantité utilisée : 333 kg/j maximum

Mode d'application autre que par pulvérisation

SU3 / PROC5, PROC8a, PROC8b / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

Nombre de rejets par année : jusqu'à 300 j/an

Quantité utilisée : 1800 kg/j maximum

SU21, PC9a, ERC8a (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2 pour ECR8a) :

Nombre de rejets par année : jusqu'à 365 j/an

Quantité utilisée : 0,3 kg/j maximum

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 10)

- **Air**

- Mode d'application par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans l'air : 60 kg/j maximum

- Mode d'application autre que par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans l'air : 165 kg/j maximum

- SU21, PC9a, ERC8a (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans l'air : 0,27 kg/j maximum

- **Eau**

- SU3 :

- Capacité de la station d'épuration municipale : > 2,000 m<sup>3</sup>/jour

- Efficacité de biodégradation : > 90 %

- SU21 :

- Capacité de la station d'épuration municipale : > 2 000 m<sup>3</sup>/jour

- Efficacité de biodégradation : > 70 %

- Mode d'application par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans les égouts : 6,7 kg/j maximum

- Mode d'application autre que par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans les égouts : 36,7 kg/j maximum

- SU21, PC9a, ERC8a (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet dans les égouts : 0,27 kg/j maximum

- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

- **Sol**

- Mode d'application par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet maximum dans le sol : 0,3 kg/j

- Mode d'application autre que par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 / ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

- Rejet maximum dans le sol : 1,8 kg/j

- SU21, PC9a, ERC8a :

- Rejet maximum dans le sol : 0 kg/j

- Empêcher la pénétration dans le sol.

- **Mesures pour l'élimination**

- Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- **Procédés d'élimination**

- Les restes du produit sont incinérés comme déchets spéciaux.

- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Estimation de l'exposition**

- **Environnement**

- Application par pulvérisation

- SU3 / PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b / ERC4 :

- Plus haute exposition de l'environnement attendue :

- En station d'épuration : 0,393 mg/l

- Dans l'eau douce : 0,042 mg/l

- Dans les sédiments d'eau douce : 0,056 mg/kg

- Dans le sol : 0,010 mg/kg

- Dans l'eau marine : 0,004 mg/l

- Dans les sédiments marins : 0,005 mg/kg

(suite page 12)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 11)

Absorption quotidienne totale par l'environnement : 0,0015 mg/kg poids sec/j

Taux de caractérisation du risque :

En station d'épuration : &lt; 0,001

Dans l'eau douce : 0,162

Dans les sédiments d'eau douce : 0,200

Dans le sol : 0,033

Dans l'eau marine : 0,162

Dans les sédiments marins : 0,019

Absorption quotidienne totale par l'environnement : &lt; 0,001

Exposition cutanée estimée : 0,034

Exposition inhalatoire estimée : 0,075

Exposition combinée estimée : 0,159

Mode d'application autre que par pulvérisationSU3/PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13/ERC4 (estimation selon l'Ectoc TRA, version 2) :

Plus haute exposition de l'environnement attendue :

En station d'épuration : 1,426 mg/l

Dans l'eau douce : 0,145 mg/l

Dans les sédiments d'eau douce : 0,193 mg/kg

Dans le sol : 0,056 mg/kg

Dans l'eau marine : 0,014 mg/l

Dans les sédiments marins : 0,019 mg/kg

Absorption quotidienne totale par l'environnement : 0,006 mg/kg poids sec/j

Taux de caractérisation du risque :

En station d'épuration : 0,002

Dans l'eau douce : 0,559

Dans les sédiments d'eau douce : 0,690

Dans le sol : 0,181

Dans l'eau marine : 0,559

Dans les sédiments marins : 0,069

Absorption quotidienne totale par l'environnement : 0,004

Exposition cutanée estimée : 0,022

Exposition inhalatoire estimée : 0,075

Exposition combinée estimée : 0,146

SU21, PC9a, ERC8a :

Plus haute exposition de l'environnement attendue :

En station d'épuration : 0,0161 mg/l

Dans l'eau douce : 0,004 mg/l

Dans les sédiments d'eau douce : 0,0059 mg/kg

Dans le sol : 0,0001 mg/kg

Dans l'eau marine : 0,0004 mg/l

Dans les sédiments marins : 0,0005 mg/kg

Absorption quotidienne totale par l'environnement : 0,0001 mg/kg poids sec/j

Taux de caractérisation du risque :

En station d'épuration : &lt; 0,001

Dans l'eau douce : 0,017

Dans les sédiments d'eau douce : 0,021

Dans le sol : &lt; 0,001

Dans l'eau marine : 0,017

Dans les sédiments marins : 0,002

Absorption quotidienne totale par l'environnement : &lt; 0,001

Concentration inhalatoire moyenne par opération : 0,97

Dose inhalatoire interne aiguë : 0,33

(suite page 13)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2017

Révision: 08.12.2017

**Nom du produit : COLL0624**

(suite de la page 12)

SU22 / PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 / ERC8a,ERC8d:*Plus haute exposition de l'environnement attendue :**En station d'épuration : 1,369 mg/l**Dans l'eau douce : 0,139 mg/l**Dans les sédiments d'eau douce : 0,186 mg/kg**Dans le sol : 0,0002 mg/kg**Dans l'eau marine : 0,014 mg/l**Dans les sédiments marins : 0,018 mg/kg**Absorption quotidienne totale par l'environnement : 0,003 mg/kg poids sec/j**Taux de caractérisation du risque :**En station d'épuration : 0,002**Dans l'eau douce : 0,537**Dans les sédiments d'eau douce : 0,663**Dans le sol : < 0,001**Dans l'eau marine : 0,537**Dans les sédiments marins : 0,066**Absorption quotidienne totale par l'environnement : < 0,001**Exposition cutanée estimée : 0,45**Exposition inhalatoire estimée : 0,30**Exposition combinée estimée : 0,95*

- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

- **Guide pour l'utilisateur en aval**

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.

FR